

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 17 mars 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231087

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine, de Pierrefonds – Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 11 481 426 \$, taxes incluses (contrat : 10 233 000 \$ + contingences : 1 023 300 \$ + incidences : 225 126 \$) - Appel d'offres public 519503 (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231087

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine, de Pierrefonds – Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 11 481 426 \$, taxes incluses (contrat : 10 233 000 \$ + contingences : 1 023 300 \$ + incidences : 225 126 \$) - Appel d'offres public 519503 (3 soumissionnaires)

À sa séance du 26 février 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 5 mars 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux ont expliqué qu'en 2025, la Ville procédera à la réhabilitation par chemisage de ses conduites d'eau secondaire sur environ 17 km. Compte tenu de l'envergure des travaux et pour favoriser la concurrence, le projet a été scindé en cinq contrats et celui-ci est le troisième. Ils ont également rappelé que la technique de chemisage sans tranchée offre de nombreux avantages, dont la rapidité d'exécution des travaux et de remise en état des lieux ainsi que la réduction des perturbations et de la disposition des sols. En somme, cette technique permet le renouvellement d'un grand

nombre de conduites d'eau, ce qui est avantageux dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau.

L'appel d'offres pour ces travaux, qui seront réalisés dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, a été publié du 2 décembre 2024 au 16 janvier 2025. Parmi les cinq preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission. Foraction inc. a présenté la meilleure offre avec un prix de 23 % en deçà de l'estimation, réalisée par une firme externe. Les invités indiquent avoir remarqué des écarts grandissants en faveur de la Ville pour des travaux de réhabilitation cette saison d'appel d'offres. Alors que l'écart moyen était de 13 % l'an dernier, il est aujourd'hui de 18 %, en raison notamment de la baisse du prix de la gaine. La Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC) a procédé à l'analyse de la soumission et les écarts les plus importants se situent dans cinq articles du bordereau pour lesquels la DGPÉC constate que les prix soumis sont très compétitifs.

À l'issue de la présentation, la commission a demandé des explications sur la tendance à la baisse des offres. Deux éléments seront en cause, soit la matière première, c'est-à-dire la gaine et la prévisibilité pour les entrepreneurs. Concernant la prévisibilité, il faut savoir que le SIRR a présenté à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec les projets à venir. Comment expliquer la chute du prix de la matière première? ont demandé les membres. Les invités ne détiennent pas d'explications à cet égard. Les membres se sont aussi intéressés au lieu de fabrication des gaines, car cela pourrait avoir un impact à long terme sur les prix payés par la Ville. Après vérification, le Service a informé la Commission que la plupart des entreprises se procurent le produit aux États-Unis, mais que l'une fabrique sa propre gaine, ici au Québec.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231087 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.